

Commission: Conseil des ministres de l'Environnement et de l'Immigration

Problématique: Pour un plan européen d'action face à l'enjeu croissant des réfugiés climatiques fuyant les dérèglements climatiques et les catastrophes naturelles

Auteur: Italie

L'Italie, située au Sud de l'Europe, correspond géographiquement à une partie continentale, une partie péninsulaire et une partie insulaire. Sa position géographique lui permet une grande ouverture vers le bassin méditerranéen. Étant l'un des membres fondateurs de l'Union Européenne et de la zone euro, La République italienne est actuellement dirigée par Sergio Mattarella et son premier ministre Giuseppe Conte. Le gouvernement italien est issu d'une coalition entre le Mouvement 5 étoiles (parti antisystème) et le Parti Démocrate (parti de centre-gauche). Très concernée par la question des réfugiés climatiques, l'Italie considère qu'il s'agit d'un sujet clé pour l'Union Européenne.

Le terme "réfugié climatique" désigne toute personne obligée de quitter sa région ou son pays temporairement ou de façon permanente, suite à la dégradation de son environnement, souvent déclenchée par des catastrophes naturelles liées aux dérèglements climatiques. Ces dérèglements climatiques, dont l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre intensifiées par les activités humaines développées depuis l'industrialisation sont souvent la cause, provoquent l'érosion et la dégradation des sols, des inondations et des sécheresses. Les PMA sont les plus concernés par ces catastrophes, et sont souvent touchés par la famine, les réfugiés climatiques sont donc, pour la plupart, issus de ces pays. L'Italie, avec ses longues côtes ouvertes sur la mer Méditerranée, est le premier pays d'arrivée des réfugiés en Europe.

Le 16 mars 2016, la Commission Européenne a adopté le premier rapport sur la relocalisation et la réinstallation des réfugiés pour soulager les pays où sont concentrées les arrivées de réfugiés. L'Italie considère essentiel que les objectifs fixés par ce rapport soient atteints par tous les pays membres. Sinon, l'Italie se verrait dans l'obligation d'héberger plus de réfugiés que ceux qu'elle est dans la capacité d'accueillir. En effet, il est impératif que les États européens travaillent ensemble pour accueillir les réfugiés climatiques en besoin. Le moyen le plus efficace d'agir face à l'enjeu croissant des réfugiés climatiques est, sans doute, de limiter au maximum les dérèglements climatiques. Le pacte vert pour l'Europe ou Green Deal, présenté par la Commission européenne le 11 décembre 2019, a pour objectif d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. L'Italie considère essentiel que les objectifs fixés par ce pacte soient accomplis, afin de réduire le nombre de catastrophes naturelles qui forcent les réfugiés climatiques à quitter leur région ou pays d'origine.

Le 18 décembre 2020, le Sénat italien a approuvé les nouveaux décrets de sécurité. Ils établissent notamment le droit à la protection humanitaire pour les réfugiés climatiques, reconfigurant le droit à la résidence pour désastres climatiques et établissant que ceux qui fuient une crise climatique peuvent bénéficier du même traitement réservé à ceux qui fuient la guerre ou la famine. Afin de réduire son empreinte carbone, l'Italie a mis en marche, le 3 octobre 2019, la Stratégie de développement avec basses émissions de gaz à effet de serre. L'Italie considère que la meilleure solution envisageable face à l'enjeu croissant des réfugiés climatiques est, tout d'abord, de continuer à lutter contre le réchauffement climatique, et ce de façon plus active. Un projet d'aide économique pour aider au développement des pays les plus vulnérables à la crise climatique pourrait leur permettre de mettre en place des infrastructures afin d'être mieux protégés des éventuelles catastrophes, et de prendre en charge les populations les plus touchées. L'Italie insiste sur le fait qu'une meilleure répartition des réfugiés climatiques accueillis par l'Europe est indispensable pour un plan d'action efficace. Enfin, elle soutient qu'il serait désirable d'envisager un plan d'aide économique au sein de l'Union Européenne, afin que les États qui pourraient éventuellement se voir affectés par le réchauffement climatique ne se retrouvent pas démunis face à lui.

L'Italie est donc disposée à adopter des mesures préventives, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle a l'intention d'accueillir, au même titre que les autres États membres, un nombre de réfugiés climatiques proportionnel à ses capacités.